



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Qu'à une séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 7 mai 2024 à 19h30, les membres du conseil doivent statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 544 rang des Érables (lot 4 373 843).

La dérogation consiste à :

- Autoriser le lotissement avec un frontage de 18.50 mètres de largeur calculée à la limite du lot et de l'emprise publique, tandis que la norme du règlement de lotissement 218-17, à l'article 2.1, est établie à 50 mètres.

Toutes personnes intéressées pourront se faire entendre par l'envoi d'un courriel à l'adresse suivante : municipalite@stjosephdeserables.com ou lors de la séance ci-dessus mentionnée. Il est aussi possible d'envoyer un commentaire écrit par la poste ou par dépôt directement au bureau municipal. La consultation écrite prendra fin le 1^{er} mai 2024.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce dixième jour du mois d'avril 2024.


Marie-Josée Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière